



Extrait du registre des délibérations

**Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025102-DE

Accusé certifié exécutoire

Séance du 26 Juin 2025

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-102 R**
Objet : **Modification du
tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la
Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Madame le Maire expose, qu'à l'occasion des mouvements de personnel (mobilités internes ou externes, départs en retraite...), une réflexion sur l'adéquation des profils de poste par rapport aux missions du service est systématiquement menée.

C'est pourquoi, dans certains cas, il s'avère opportun de revoir le niveau de recrutement et donc le grade correspondant au profil de poste.

C'est ainsi que, dans le cadre d'une évolution de carrière, certains agents peuvent accéder à un grade supérieur, soit par voie de concours, soit par promotion interne ou avancement de grade en fonction des possibilités statutaires.

Afin de pouvoir nommer stagiaire un agent contractuel, positionné sur un poste vacant d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, lauréat du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe d'une part et suite à la promotion interne d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au grade de rédacteur le 1^{er} juin 2025, le poste de rédacteur à temps complet ayant été créé lors du conseil municipal du 06 mai 2025 d'autre part, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose, compte tenu des besoins, de modifier le tableau des effectifs.

Madame Le Maire entendu,

L'assemblée est invitée à se prononcer

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 déterminant les lignes directrices de gestion,
Vu l'attestation de réussite au concours interne d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe session 2023 du CDG des Bouches-du Rhône,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 mai 2025,

- **Accepte** les propositions présentées,
- **Décide** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création	Suppression	Date
<u>Vie scolaire</u> 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe à TC	<u>Service des Ressources Humaines</u> 1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à TC	01/07/2025 01/09/2025

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au chapitre 12 du budget 2025 de la commune,
- **Charge** Madame le Maire de prendre par arrêtés municipaux les décisions correspondantes.

Fait à Embrun,
Le 30 Juin 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

